

Etalle, le 28 décembre 2020

Objet : Réunion d'information préalable virtuelle VIVALIA – Observations et suggestions

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

Par la présente, je souhaiterais amener quelques observations et suggestion à la suite de la réunion d'information préalable (RIP) virtuelle VIVALIA qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2020. Ces éléments sont repris ci-dessous et classés par thématique.

1. La localisation

Les terres qui ont été choisies pour ce projet sont des terres en exploitation agricole. Ce qui implique que nous allons diminuer la superficie des terres agricoles sachant que depuis les 30 dernières années, cette diminution continue avec pour conséquence que ces terres agricoles viennent à manquer pour permettre une production alimentaire au niveau local. Il me paraît judicieux pour l'avenir de notre alimentation, de privilégier des endroits déjà urbanisés.

Pourriez-vous donner pour ce projet votre préférence à une localisation qui évite de condamner des terres agricoles (par exemple un site déjà urbanisé) ?

La superficie prévue pour ce projet est de 50 hectares. Cette superficie est très importante comparée aux hôpitaux similaires déjà existants ou en projet tels que Mont-Godinne (15 hectares), Ottignies (14 hectares)... Par conséquent, je propose de limiter la superficie des terres arables relatives à ce projet au strict nécessaire. Il semble qu'une superficie d'une vingtaine d'hectares serait suffisante.

Pourriez-vous réaliser le projet sur une vingtaine d'hectares pour limiter l'impact sur les terres arables ?

Par ailleurs, dans la RIP, vous affirmez que l'une des raisons qui a amené au rejet d'autres sites est la superficie nécessaire. Prenant en compte les 50 hectares souhaités, cela est compréhensible. Néanmoins, si nous considérons le fait que ce projet pourrait se réaliser moyennant une superficie de l'ordre d'une vingtaine d'hectares (ce qui en ferait déjà un des hôpitaux les plus « étalés » de notre pays), pourriez-vous toujours affirmer que le site d'Houdemont est le seul possible ?

De plus, il est à noter que le chemin de fer est réputé comme dangereux pour le transport de marchandises dites dangereuses. Sachant que la ligne 162 n'est plus utilisée pour le

transport de fret (ce dernier étant transporté sur la ligne Athus-Meuse), peut-on considérer une implantation le long de la ligne 162 comme étant dangereuse ?

Il semble que le site choisi se trouve entre 2500 et 3000 mètres à vol d'oiseau d'un site classé comme étant SEVESO (Usine Lambiotte et Cie à Marbehan). Quel serait l'impact d'un sinistre touchant cette entreprise comme un incendie sachant que les vents dominants sont originaires du sud-ouest ? Est-il possible de modéliser la dispersion des fumées toxiques lors d'un tel sinistre ?

Dans la RIP, il est également mentionné que Houdemont a été choisi à l'inverse d'autres endroits qui présentaient une mobilité et une accessibilité compliquées ainsi qu'un éloignement trop important des centres urbains.

Existe-t-il une étude qui objective ces critères pour le site d'Houdemont car pour être honnête, j'ai l'impression que le site d'Houdemont présente des caractéristiques telles qu'une mobilité et une accessibilité compliquées (voir le point 2 mobilité de la lettre) et un éloignement trop important des centres urbains ? Si d'aventure, cette étude n'existerait pas, serait-il possible de la réaliser, de manière à objectiver les critères retenus pour le site d'Houdemont ?

2. La mobilité

Le site choisit pour le nouvel hôpital me paraît pour le moins très éloigné des transports en commun tels que le train et les lignes de bus. En revanche, le projet tel que présenté semble donner la priorité à la voiture. Si on regarde ce projet avec un peu de recul et d'esprit critique, je peux affirmer que d'un point de vue de la mobilité, cet hôpital ne s'inscrit pas dans son époque. Cet éloignement des transports en commun va avoir des impacts multiples tels que :

- Rendre difficile l'accès aux personnes précarisées qui ne possède pas de véhicule individuel ;
- Pousser le personnel de cet hôpital à se rendre sur leur lieu de travail en voiture ;
- Aggraver les congestions de l'autoroute Léglise-Luxembourg aux heures de pointes ;
- Délaisser la mobilité douce pour se rendre sur le site de l'hôpital pour les personnes habitant dans un rayon de 15km ;
- ...

A la vue de ces potentiels effets sur la mobilité de toute une région, pourriez-vous faire en sorte que ce projet privilégie les mobilités douces, soit inclusif par rapport aux personnes précarisées qui ne disposent pas de véhicule individuel, permette un accès aisé et efficient aux transports en commun tels que le bus et le train et ne se base pas sur un modèle passéiste du tout à la voiture ?

Est-ce que le covoiturage pour le personnel de cet hôpital a été envisagé et est-ce que des infrastructures sont prévues pour promouvoir ce type de mobilité ?

3. La biodiversité

Les projets éoliens proches du site choisi ont montré que le milan royal est présent dans cette zone et plus particulièrement qu'il niche dans la forêt attenante au futur hôpital. De

plus, ce rapace chasse dans les zones en herbage telles que les 50 hectares de parcelles qui vont être urbanisées pour ce projet.

Cet environnement proche de la forêt d'Anlier est également un milieu naturel pour les nombreuses chauves-souris de la région.

Il me paraît essentiel et primordial d'étudier plus en détail (de préférence sur les 4 saisons) l'impact de ce projet sur la faune et la flore de la région sachant que nous sommes dans une zone naturelle proche de réservoirs de biodiversité tels que la forêt d'Anlier et le bassin de la Semois avec ses zones humides et ses marais.

Pourriez-vous réaliser une étude poussée (incluant au moins les 4 saisons) sur l'impact de l'urbanisation de ces 50 hectares sur l'ensemble de la biodiversité des environs tels que le milan royal, les chauves-souris et les autres espèces qui pourraient être impactées ?

4. Les nuisances

Les nuisances d'un tel type de projet peuvent être de plusieurs ordres dont :

- Sonores ;
- Visuelles ;
- Olfactives.

Pour la pollution sonore, il serait important d'étudier le caractère tonal des véhicules d'urgence notamment pendant la nuit. Il est également essentiel de se pencher sur les nuisances sonores des différents appareils techniques qui vont produire un son continu et monotone (bruit de fond). Outre les riverains des villages avoisinant (Houdemont, Habay-la-vieille...), l'impact sur la faune de la forêt avoisinante devrait également être étudiée.

Un hôpital de cette taille va créer également des nuisances visuelles, notamment dues à l'exploitation 24h/24h et également aux différents gyrophares.

Vu le projet d'éoliennes plus ou moins en face du site retenu pour ce projet, les pensionnaires et employés de l'hôpital pourraient également être victimes des nuisances relatives aux effets stroboscopiques des pales.

Les nuisances olfactives d'un site hospitalier devraient également être étudiées d'une manière approfondie.

Une étude d'impact des nuisances générées par l'héliport qui y sera installé devrait également être réalisée. Ces nuisances sont certes ponctuelles mais très importantes en termes d'intensité pour l'ensemble des riverains (humains, animaux...).

Pourriez-vous effectuer une étude sur les différentes nuisances détaillées ci-dessus de manière à mettre en œuvre des mesures d'atténuation pour assurer à l'ensemble des riverains un niveau de nuisances additionnelles qui soit quasi-équivalent à la situation actuelle ?

5. La gestion des eaux

Mes observations quant à la gestion des eaux comprennent plusieurs aspects :

- L'alimentation en eau du projet ;
- Le traitement et le rejet des eaux usées ;
- Les eaux de ruissellement.

Concernant l'alimentation en eau d'un hôpital de plus de 600 lits, la commune de Habay étant de difficulté d'alimentation ces dernières années, il ne semble pas réaliste que cette dernière subvienne aux besoins en eau de cet hôpital. Par conséquent, l'alimentation en eau devra venir de l'extérieur et vu les quantités requises pour un site de cet ampleur, il est très peu probable que les réserves des communes avoisinantes soient suffisantes (la commune d'Etalle fournit une partie de l'eau de ses captages à Valvert). La récupération d'eau de pluie peut certes faire partie de la solution d'approvisionnement mais il faut garder à l'esprit que nous pouvons avoir des périodes de plus de 4 semaines sans précipitations importantes en été ce qui pourrait aggraver la pénurie d'eau à cette période.

Quelles solutions sont prévues pour l'alimentation en eau de l'hôpital sachant que ni la commune de Habay, ni les communes voisines ont la capacité requise pour fournir les quantités nécessaires particulièrement lors des périodes de sécheresse de plus de 4 semaines ?

Est-ce que les calculs relatifs à l'alimentation en eau de pluie prennent en compte des périodes prolongées sans précipitation comme nous en avons eues dans la région ces 4 dernières années ?

Le rejet des eaux usées est un point important lors de l'étude d'un tel projet car nous pouvons y retrouver toute une série de substances dont des traces de médicaments, des perturbateurs endocriniens, des substances radioactives...

Comment seront traités les rejets de médicaments, de perturbateurs endocriniens, de substances radioactives qui vont se retrouver dans les eaux usées ? Quel serait l'impact de tels rejets sur le bassin de la Rulles et de la Semois toute proche ?

Dans le RIP, il est fait mention d'une nouvelle station d'épuration. Dans le cas où la station d'épuration serait en dysfonctionnement, ou en maintenance ou en surcapacité, est-ce qu'une solution de secours est prévue pour éviter tout rejet non traité dans le bassin de la Rulles ? Quelles mesures de contrôles vont être mises en place pour détecter un rejet de substances dans la Rulles ?

Est-ce que les eaux rejetées dans la Rulles ne vont pas avoir un impact sur les crues de cette dernière (en plus des eaux de ruissellement additionnelles) ?

En effet, on parle d'au moins 250 litres d'eau par jour et par patient en milieu hospitalier. On rejeterait donc au moins 1500 hl dans la Rulles tous les jours. En période de crue, cela peut être très critique.

Concernant les eaux de ruissellement, l'artificialisation de plusieurs dizaines d'hectares entraînera *de facto* une augmentation des eaux de ruissellement qui se dirigeront vers le village d'Houdemont (ce dernier étant plus bas en altitude) et viendront remplir la Rulles. Aujourd'hui, ces eaux pénètrent le sol et remplissent les nappes phréatiques.

Pourriez-vous étudier les scénarios liés aux eaux de ruissellement du nouveau projet comparativement à la situation actuelle pour quantifier l'augmentation de ces eaux de ruissellement et leur impact sur les crues de la Rulles ?

6. Le déroulement du chantier

Le chantier de ce projet va durer au moins 5 années et va nécessiter une transformation radicale du lieu de vie des riverains avec entre autres choses :

- Trafic d'engins de chantier ;
- Nuisances sonores et visuelles ;
- Nuisances imprévues comme des ruissellements importants en hiver, des désagréments avec l'eau potable...
- Des travaux de nuit ;
- ...

Il serait donc judicieux d'associer d'une manière active les citoyens au déroulement de ce chantier avec lequel ils vont devoir cohabiter pendant de longues années, parfois pour le meilleur, parfois pour le pire.

Pourriez-vous envisager de mettre en place un système permettant aux riverains de faire remonter des informations vers le promoteur du projet (par exemple : des comités de concertation, un point de contact disponible 24/7...) ?

Voici mes réflexions sur ce grand projet qui va impacter notre région d'une manière durable pour les années à venir. C'est pourquoi, dans un projet de cette ampleur, il ne faut pas confondre vitesse et précipitation et il faut se poser les bonnes questions au bon moment de manière à minimiser les incertitudes.

En vous remerciant d'ores et déjà pour vos réponses.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Delbeke Grégory